

Nohant-en-Graçay. Des fondations avec 600 m³ de béton, un assemblage de 133 m de haut, des pales de 56 m... Trois éoliennes « mastodontes » sont actuellement en construction le long de l'A20.

Les usagers de l'A20 entre Vatan et Vierzon ont assisté, au fil de ces dernières semaines, à l'élévation de deux impressionnants mats en béton. Un troisième va suivre dans le courant du mois de mars... Section par section, cet assemblage de vingt-quatre éléments a fini par atteindre une hauteur dépassant les cent treize mètres. Mais ce n'est pas tout : « *Un assemblage en acier de vingt mètres de haut va couronner l'ensemble* », confie Serge Perrochon, maire de Nohant-en-Graçay (Cher). Premier magistrat qui indique que « *trois de ces gigantesques moulins à vent des temps modernes vont bientôt s'élever dans cette plaine ventée* », coincée entre Luçay-le-Libre, Saint-Pierre-de-Jards et l'A20. 133 m de haut et des pales de 56 m de long. « *Des machines qui posséderont une génératrice développant une puissance de 3,2 mégawatts* » (puissance instantanée). Pour permettre à l'ensemble de ces structures de résister aux vents, « *les fondations de ces éoliennes comprennent 80 T de ferraille, confie Clément Moniot, chargé de construction chez Énercon (1), et 600 m³ de béton.* » Enfin, des câbles seront tendus à l'intérieur du mât dont la base repose sur un premier élément de 10 m de diamètre.

20.000 € par an pour la commune 30.000 € pour le Département

Des prouesses architecturales qui ne font pas l'unanimité en raison, notamment, de leurs dimensions. « *Notre conseil municipal s'est prononcé avec une large majorité en faveur de ce parc éolien, poursuit Serge Perrochon, mais nous demeurons vigilants, afin qu'il n'y ait pas de surenchère dans les réalisations à venir.* » Deux projets ont d'ailleurs été refusés dans cette zone réputée ventée. Et puis, la société constructrice, Énercon, s'engage à limiter, autant que faire se peut, les nuisances. Notamment en mettant en place une haie entre le village et les éoliennes et en versant des indemnités pour l'entretien des chemins avoisinants. Mais ce n'est pas tout : la fiscalité liée à ces trois nouvelles éoliennes rapportera 20.000 € par an à la commune, 30.000 € au Département et 50.000 € à la communauté de communes. « *A terme, ponctue Clément Moniot, ces trois machines produiront l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 15.500 habitants, hors chauffage électrique.* » Premiers tours de pales à l'horizon du mois de septembre.

(1). Entreprise de Basse-Saxe employant 33.000 salariés.